

Centre des Compétences futures – Future Skills Centre

# Lignes directrices et instructions pour les propositions **de la phase 2**

20 novembre 2019

# Vue d'ensemble de l'appel de propositions et objectifs du CCF-FSC

---

Le Centre des Compétences futures – Future Skills Centre (le « Centre ») est actuellement à la recherche de propositions de projets novateurs qui mettent à l'essai et évaluent des approches nouvelles ou émergentes, ou encore qui étendent, transposent ou reproduisent des approches prometteuses, pour faire progresser les trois objectifs suivants :

1. Soutenir les travailleurs et travailleuses canadiens faisant face à des perturbations du marché du travail à faire la transition vers de nouveaux emplois ou industries.
2. Encourager plus efficacement les employeurs à élaborer et à fournir des solutions afin de faire face aux problèmes de pénurie de compétences.
3. Optimiser les systèmes de développement des compétences en renforçant les capacités des fournisseurs de services à mieux collaborer entre eux et avec d'autres organisations qui pourraient étendre ou améliorer leurs services.

Cet appel de propositions vise à financer de nouvelles activités, à évaluer des approches prometteuses ou à étendre des activités actuelles à de nouvelles clientèles et/ou régions géographiques et/ou secteurs d'industrie. **Les activités actuelles et continues de prestation de services ne sont pas admissibles.**

Ceci constitue la phase 2 d'un processus en 3 phases. Seuls les soumissionnaires ayant réussi la phase 1 sont invités à soumettre une proposition lors de la phase 2

## À propos du Centre des Compétences

---

La capacité concurrentielle et la prospérité du Canada reposent sur une main-d'œuvre qualifiée et compétente. Toutefois, il a été amplement prouvé qu'en période de changement rapide dans l'économie et le marché du travail, il faut agir collectivement pour faire en sorte que notre écosystème de développement des compétences suive le rythme des bouleversements auxquels nous faisons face. Il y a un besoin urgent de mieux comprendre les compétences requises pour que les Canadiens et les Canadiennes puissent prospérer et comment le Canada peut miser sur son infrastructure de développement des compétences afin de satisfaire aux besoins des travailleurs et des employeurs, partout au pays, aujourd'hui et demain.

Le Centre des Compétences futures est un centre de recherche avant-gardiste qui se voue à préparer les Canadiens pour leur réussite en matière d'emploi. En tant qu'initiative pancanadienne, nous collaborons avec tous les secteurs et industries dans le but de cerner, d'établir des prototypes, de mettre à l'essai et de mesurer rigoureusement des approches innovatrices de l'évaluation et du développement des compétences.

Notre approche commence par un processus collaboratif et systématique d'identification des solutions les plus prometteuses pour relever les défis les plus pressants et soutenir une mise en œuvre continue et de haute qualité, de concert avec les partenaires de projet, tandis que nous travaillons ensemble pour apprendre ce qui fonctionne, pour qui et dans quelles conditions. Notre éventail croissant de projets met à l'essai des modèles et des approches partout au pays pour produire et échanger des données probantes sur la préparation des Canadiens afin qu'ils réussissent dans la nouvelle économie.

Le Centre se concentre particulièrement sur les personnes qui ne participent pas déjà pleinement à la prospérité du Canada – les personnes sous-employées et sans emploi, les femmes, les jeunes, les Autochtones, les nouveaux arrivants, les membres de groupes racialisés, les personnes ayant un handicap, les membres de la communauté LGBTQ2S+, les anciens combattants et les habitants des collectivités rurales, éloignées et du Nord ainsi que les personnes qui vivent dans des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

# Processus de soumission de propositions et échéancier

---

Le processus de soumission pour cet appel de propositions se déroulera en trois étapes. Ces lignes directrices sont offertes en soutien aux soumissionnaires invités à envoyer une proposition complète à la phase 2.

**Phase 1 :** En septembre 2019, 360 lettres d'intérêt ont été soumises et évaluées par un comité d'évaluation, des experts en la matière et des membres du personnel. Les décisions ont été communiquées à tous les soumissionnaires au début du mois de novembre.

**Phase 2 :** Les soumissionnaires sélectionnés lors de la phase 1 sont invités à soumettre un dossier de proposition complet sur [le formulaire d'application en ligne](#) avant 17 h (HE) le 13 janvier 2020.

**Phase 3 :** Les entrevues pour les projets sélectionnés pour la phase 2 se tiendront en février 2020. Les décisions finales seront communiquées d'ici la fin de février.

Les projets retenus seront annoncés en mars 2020.

Les projets devront être lancés d'ici le 30 juin 2020, en plus d'être achevés et les fonds dépensés d'ici le 30 juin 2022.

## Objectif

---

L'objectif de cet appel de propositions est de trouver des projets novateurs qui recevront financement et soutien. Les projets devront mettre à l'essai et évaluer des approches nouvelles et émergentes, ou étendre, transposer ou reproduire des approches prometteuses qui contribuent à faire progresser les trois objectifs du Centre des Compétences futures (décrits plus haut). Les projets doivent avoir le potentiel de produire des données probantes exploitables sur les façons de mieux doter les Canadiens et Canadiennes des compétences nécessaires pour naviguer dans un marché du travail en évolution rapide.

Cet appel de propositions vise à financer de nouvelles activités, à évaluer des approches prometteuses ou à étendre des activités actuelles à de nouvelles clientèles et/ou régions géographiques et/ou secteurs d'industrie. Les activités actuelles et continues de prestation de services ne sont pas admissibles.

Le Centre des Compétences futures cherche des propositions qui permettront d'atteindre au moins un des trois objectifs suivants :

***Objectif 1 : Soutenir les Canadiens et Canadiennes qui subissent les perturbations du marché du travail dans leur transition vers un nouvel emploi ou une nouvelle industrie.***

Un certain nombre de facteurs, y compris les avancées technologiques, les changements de modèles d'entreprise et les changements environnementaux sont en train de changer le monde du travail à un rythme sans précédent. Pour aider les Canadiens et Canadiennes à faire face avec confiance à cette nouvelle réalité, des occasions de perfectionnement et de recyclage professionnels accessibles et en temps opportuns sont essentielles pendant toute la vie au travail. Cela comprend des stratégies visant à aider les jeunes, les nouveaux arrivants et d'autres groupes qui font face à des obstacles tandis qu'ils essaient de percer le marché du travail ainsi que ceux qui tentent d'y retrouver leur place après une absence ou une transition de carrière. Les domaines d'action potentiels pourraient notamment comprendre :

- Mettre à l'essai de nouveaux modèles qui améliorent l'accès, simplifient les parcours et accélèrent le processus de perfectionnement et de recyclage professionnels pour les travailleurs canadiens;

- Acquérir une meilleure compréhension de la façon dont les stratégies de renforcement de la résilience sociale et émotionnelle permettent une transition de carrière plus efficace;
- Améliorer le soutien à la transition de carrière propre aux secteurs afin de permettre aux travailleurs remplacés de (re)trouver un emploi rapidement;
- Élaborer de nouveaux cadres d'apprentissage (méthodologies/programmes d'études) axés sur les technologies perturbatrices pour mieux équiper les travailleurs et travailleuses pour la transition; et
- Appuyer l'entrée sur le marché du travail et des emplois durables pour les jeunes, les nouveaux arrivants et les personnes qui font face à des obstacles.

***Objectif 2 : Encourager les employeurs à plus efficacement élaborer et fournir des solutions axées sur la demande pour remédier aux lacunes en matière de compétences.***

Les employeurs canadiens de tous les secteurs de notre économie se demandent comment suivre le rythme des changements perturbateurs et attirer, gérer, former et retenir les travailleurs et travailleuses possédant les qualifications et les compétences adéquates. Relever ces défis est essentiel à la capacité concurrentielle nationale et internationale et, ultimement, à la croissance économique du Canada. Encourager activement les employeurs dans la cocréation de systèmes de développement et de formation de la main-d'œuvre est la clé vers une approche plus inclusive, axée sur la demande pour le développement des compétences, des pratiques d'embauche et des partenariats qui soutiennent l'intégration et la formation continue des employés. Les domaines d'action potentiels pourraient notamment comprendre :

- Créer des parcours axés sur la demande pour chaque secteur qui fournissent des cheminements vers l'emploi, y compris la formation pour acquérir les compétences en demande et un soutien complet et pertinent pour les travailleurs et travailleuses qui font face à des obstacles;
- Développer des occasions d'apprentissage intégré au travail pour soutenir le perfectionnement et le recyclage professionnels;
- Soutenir les employeurs afin de suivre le rythme des changements perturbateurs et d'attirer, de gérer, de former et de retenir les travailleurs et travailleuses qui possèdent un ensemble de compétences futures requises, y compris les employés ayant des connaissances en technologies;

- Harmoniser les approches de formation et de développement des compétences avec les demandes émergentes des employeurs et les stratégies propres au secteur afin d'aborder la transition; et
- Voir à l'avancement des politiques, des processus et des outils des employeurs pour créer des milieux de travail plus inclusifs pour les Canadiens et Canadiennes qui ne participent actuellement pas pleinement au marché du travail.

***Objectif 3 : Optimiser les systèmes de développement des compétences en renforçant la capacité des fournisseurs de service afin qu'ils puissent mieux collaborer ensemble et avec d'autres organisations qui pourraient étendre ou améliorer leurs services.***

L'écosystème des compétences au Canada est fragmenté, ce qui met au défi notre capacité à offrir des approches cohérentes et coordonnées pour permettre aux Canadiens et Canadiennes d'accéder à de la formation de qualité et à des occasions de développement des compétences et de recevoir du soutien en la matière. Étant donné le nombre de facteurs perturbants qui dérangent le statu quo (p. ex., la main-d'œuvre vieillissante, l'accélération des avancées technologiques, les nouveaux modèles d'affaires), un écosystème plus solide est essentiel pour permettre à tous les Canadiens et Canadiennes d'accéder, au bon moment, à des occasions pertinentes de développement des compétences et aux employeurs d'avoir accès aux bassins de talents nécessaires pour croître et prospérer. Les domaines d'action potentiels pourraient notamment comprendre :

- Soutenir les avancées technologiques et les pratiques émergentes qui permettent des modèles plus collaboratifs et intégrés de prestation de services, afin d'améliorer l'accès aux possibilités de développement des compétences et de formation ainsi que la qualité de ces possibilités;
- Comprendre le rôle du soutien au développement des capacités et du soutien technique dans l'optimisation des systèmes de développement de la main-d'œuvre en aidant les employeurs, praticiens et institutions à mieux coordonner, intégrer et mesurer les efforts;
- Développer des réseaux, des carrefours et des incubateurs avec de multiples intervenants (entreprises, établissements d'enseignement, communauté, organismes autochtones, organismes syndicaux, organismes sans but lucratif, gouvernements) afin de réaliser et d'accélérer les progrès collectivement;

- Soutenir de nouvelles approches à la prestation d'enseignement comme les microprogrammes, les programmes de formation accélérés, les apprentissages mixtes et en ligne, des parcours différents et d'autres approches innovatrices qui offrent des occasions accessibles et souples de développer des compétences hautement prisées; et
- Comprendre comment l'accès élargi à des prévisions de meilleure qualité, rapides et facilement accessibles pour des secteurs précis du marché du travail peut mettre les employeurs en position de mieux soutenir le développement des compétences au travail.



## Volets Innovation et Données probantes

---

Le Centre des Compétences futures soutient les projets qui se trouvent sur le continuum innovation-données probantes. Notre approche pour le soutien à la mise en œuvre et la production de données probantes vise à fournir un cheminement clair vers la croissance et l'élaboration de chaque projet, qu'ils impliquent le développement d'un nouveau modèle novateur ou qu'ils évaluent rigoureusement l'impact d'un modèle établi afin de produire les données probantes nécessaires pour prendre une décision quant à la transposition et mettre en place une politique éclairée.

Dans le cadre du processus d'évaluation des propositions de la phase 2, un jury évaluera les propositions afin de déterminer si elles s'intègrent mieux à notre volet « Innovation » ou à notre volet « Données probantes » :

- Le **volet Innovation** appuiera les projets retenus portant sur l'un ou l'autre des trois objectifs du CCF et qui sont au début de l'étape d'élaboration. Les projets de ce volet auront accès à des conseils techniques et à des lignes directrices en matière de mise en œuvre afin de soutenir l'élaboration de théories du changement solides, l'examen de la mesure dans laquelle les activités des projets produisent les résultats escomptés et l'identification des facteurs contribuant au succès.
- Le **volet Données probantes** soutiendra les approches traitant de l'un ou l'autre des trois objectifs du CCF qui présentent des données probantes à propos de leur efficacité et qui ont le potentiel de constituer une solution reproductible et adaptable aux défis les plus pressants du Canada en matière de développement de compétences. Les projets de ce volet seront prêts à ou presque prêts à une évaluation d'impact.

Les deux volets aideront le Centre des Compétences futures à présenter un éventail de projets équilibré sur le continuum innovation-données probantes. Nous travaillerons en étroite collaboration avec des partenaires de projet qui connaissent du succès dans les deux volets afin de concevoir une approche d'évaluation personnalisée qui s'harmonise avec le but, le contexte et les objectifs de chaque projet.

## Montants de financement et durée du projet

---

Les projets de toutes les tailles seront étudiés, peu importe leur stade de développement.

Le budget total de cet appel de propositions est de 36 millions de dollars. La somme maximale accordée pour un projet du volet Innovation est de 1,5 million de dollars, mais nous visons à financer la plupart des projets au moyen d'une somme allant de 500 000 \$ à 1 million de dollars. La somme maximale accordée à un projet du volet Données probantes est de 2,5 millions de dollars, mais nous visons à financer la plupart des projets au moyen d'une somme allant de 1 à 2 millions de dollars. La durée maximale de chaque projet est de 24 mois.

Les demandes dans le cadre de la phase 2 doivent comporter un budget détaillé du projet et un plan opérationnel pour le financement demandé. Les demandes de financement doivent être proportionnelles au niveau des efforts requis pour parvenir aux résultats prévus.

Bien qu'il ne soit exigé d'obtenir aucun financement de contrepartie direct, il est fortement encouragé de démontrer que les soumissionnaires détiennent un soutien en nature de valeur égale. Le Centre des Compétences futures vise dans l'ensemble un financement de contrepartie de valeur égale; l'absence de ressources de contrepartie doit être justifiée dans votre demande.

# Critères d'évaluation

---

Un comité d'évaluation étudiera toutes les propositions de la phase 2 en fonction des critères suivants :

- 1. Pertinence et besoin** – Les projets doivent répondre à un besoin pressant et bien précis relatif à l'un des trois thèmes indiqués dans l'appel de propositions. Les principaux facteurs d'évaluation comprennent :
  - Le projet répond à un besoin bien précis lié à l'un des trois objectifs du CCF mentionné plus haut
  - Le projet prédit des résultats pertinents pour les participants et les partenaires de l'industrie
  - Le projet cible clairement une population pertinente et un secteur de l'industrie dans une zone géographique associée
  - Les obstacles et les besoins de la population et de l'industrie ciblées sont bien compris
  - Le projet fera progresser les connaissances et offrira de nouveaux apprentissages pour le CCF
  
- 2. Équité, diversité et inclusion (ÉDI)** – Les projets devraient s'harmoniser aux objectifs du Centre des Compétences futures afin de créer des possibilités pour les groupes sous-représentés, marginalisés et vulnérables ainsi que d'intégrer des connaissances, des visions du monde et des expériences variées. Les principaux facteurs d'évaluation comprennent :
  - L'organisation responsable et les partenaires démontrent un engagement solide à l'ÉDI dans leurs politiques, leurs pratiques et leurs activités
  - Le projet émerge d'une organisation ou d'un partenariat qui dessert les groupes sous-représentés, marginalisés et vulnérables
  - Le projet inclut les bénéficiaires dans la conception et la mise en œuvre des programmes et des services
  - Le projet, tel qu'il est conçu, aura un impact positif sur l'ÉDI dans le secteur de l'industrie

- 3. Conception du projet** – Les projets doivent présenter une description claire de la conception du modèle qu'ils proposent de mettre à l'essai, y compris une liste de facteurs contextuels qui pourraient influencer leur succès. Les principaux facteurs d'évaluation comprennent :
- Le projet démontre une compréhension du contexte et des facteurs contextuels qui pourraient avoir un impact sur son succès et sur la façon dont ils s'attaqueront aux risques qui lui sont associés
  - Le projet comporte des éléments novateurs (p. ex., nouvelle approche, nouveaux outils, nouvelles plateformes, capacité à reproduire ou à étendre le projet)
  - On constate une articulation claire du lien entre les intrants, les activités, les extrants et les résultats escomptés
  - Le projet présente un fort potentiel de durabilité et d'expansion
- 4. Capacité d'exécution** – Les soumissionnaires doivent démontrer leur capacité à exécuter le projet qu'ils proposent. Les principaux facteurs d'évaluation comprennent :
- Le soumissionnaire (ainsi que ses partenaires) a l'expertise et l'expérience nécessaires pour exécuter le projet ou trouvera ces compétences s'il est retenu
  - Les partenaires possèdent une expérience confirmée dans le service à des populations diverses, y compris la population ciblée
  - Le projet comporte un plan d'exécution clairement défini
  - Le budget pour le projet est approprié et les coûts sont clairement justifiés; lorsque c'est possible, des fonds équivalents ont été obtenus
  - Un plan de mise en commun des connaissances solide et bien pensé est en place
- 5. Santé organisationnelle** – En plus de leur capacité d'exécution, les soumissionnaires doivent démontrer que leur organisation atteint un niveau satisfaisant de bonne gestion organisationnelle. Bien que ce critère ne soit pas noté, il est un prérequis pour les gros investissements envisagés dans ce volet. Les principaux facteurs d'évaluation comprennent :
- Le Conseil/corps dirigeant est actif et possède les connaissances, les compétences et les capacités appropriées pour diriger
  - L'organisation responsable possède un plan stratégique qui guide son travail
  - La composition du Conseil et du personnel reflète la communauté qu'ils servent et ceux-ci sont constitués d'un mélange approprié de connaissances, de compétences et de capacités

- L'organisation responsable est conforme et à jour conformément aux règlements administratifs et aux lois
- L'organisation responsable a en place une stratégie d'atténuation des risques ainsi qu'un processus de planification afin de rester actuelle
- L'organisation responsable bénéficie d'une gestion et d'une supervision financières importantes
- Le budget du projet est approprié, réfléchi et il s'harmonise avec le plan de travail

Données probantes – L'approche du CCF en matière de soutien à la mise en œuvre et à la production de données probantes vise à fournir un cheminement clair vers la croissance et le développement de chaque projet, que celui-ci implique l'élaboration d'un nouveau modèle novateur ou de mettre rigoureusement à l'essai l'incidence d'un modèle établi afin de fournir les données probantes nécessaires visant à prendre des décisions éclairées et à orienter les politiques. Dans le cadre du processus d'évaluation de cet appel de propositions, le comité d'évaluation évaluera le potentiel de chaque projet à produire des données probantes dans le volet Innovation ou le volet Données probantes. Les projets du volet Innovation auront accès à des conseils techniques et autres conseils de mise en œuvre afin d'appuyer l'élaboration de solides théories du changement et l'exploration de la capacité des activités des projets à générer les résultats visés et l'identification des facteurs qui contribuent à leur réussite. Les projets du volet Données probantes auront des données probantes existantes de leur efficacité et ont le potentiel de constituer une solution transposable pour les défis les plus pressants du Canada en matière de développement des compétences. Les questions suivantes seront utilisées pour évaluer les projets :

- Le projet possède un modèle clair doté d'une théorie du changement sensée, articulée autour de ses composantes (activités) qui s'harmonisent avec les besoins des populations ciblées ainsi que les objectifs du secteur de l'industrie.
- Le projet a subi une évaluation poussée ou décrit un plan bien élaboré de mesure et d'évaluation pertinent au projet.
- Des évaluations préalables ou des évaluations de projets similaires démontrent des résultats positifs.
- Les résultats attendus du projet sont clairement définis et mesurables; ces résultats s'harmonisent avec le cadre commun de résultats du CCF, le cas échéant (certains projets destinés à un changement de système peuvent comporter des résultats différents).
- L'organisation responsable possède un plan d'amélioration continue bien conçu, qui incorpore l'utilisation des données probantes et a inclus ce projet dans sa planification organisationnelle.

## Instructions pour la soumission des propositions

---

Les soumissions pour la phase 2 seront jugées complètes si elles comprennent les éléments suivants :

- A. Formulaire de soumission du projet complet et Déclaration – soumis en utilisant le [formulaire de soumission](#)
- B. Modèle [logique détaillé](#) – envoyé comme pièce jointe en format PDF à l'aide du modèle fourni
- C. [Formulaire du budget](#) détaillé – envoyé sous forme de pièce jointe en format Excel à l'aide du modèle fourni

Tous les documents doivent utiliser le format de nom de fichier suivant :

- A. Soumission de Nomdel'organisationresponsable.pdf
- B. Modèle logique de Nomdel'organisationresponsable.pdf
- C. Budget de Nomdel'organisationresponsable.xlsx (Remarque : SEULS les fichiers « .xlsx » peuvent être téléversés)
- D. Tous les documents de soutien doivent utiliser le même format de nom de fichier

Tous les documents requis devront être transmis en même temps que la proposition, de même que les documents de soutien que vous souhaitez inclure. Veuillez noter que les propositions incomplètes ou présentées en retard ne seront pas prises en considération. Les soumissionnaires doivent suivre les instructions contenues dans le formulaire de soumission, le modèle logique et le modèle de budget.

Les questions au sujet du processus de soumission et des échéances peuvent être envoyées à [projects@fsc-ccf.ca](mailto:projects@fsc-ccf.ca) et les réponses seront publiées dans la section [FAQ](#) du site Web. La date limite pour envoyer des questions est le 5 janvier 2020 à 17 h (HE).

## Admissibilité des organisations

---

Les propositions peuvent être soumises par une seule organisation ou par un consortium d'organisations, y compris :

1. Organisations sans but lucratif constituées en société, y compris des entreprises à vocation sociale sans but lucratif et des organismes de bienfaisance enregistrés
2. Établissements d'enseignement postsecondaire subventionnés par l'État
3. Associations industrielles
4. Associations professionnelles
5. Organisations autochtones qui sont des entités juridiques
6. Conseils d'administration de municipalités ou de districts de services sociaux
7. Organisations à but lucratif (pourvu que le projet est entrepris au prix coûtant, sans majoration ni profit intégré)

Les types d'organisations suivants ne sont pas admissibles :

1. Provinces ou Territoires;
2. Organismes gouvernementaux fédéraux; et
3. Individus.

Les propositions présentées par des partenaires multiples sont admissibles. Toutefois, une organisation doit être identifiée comme l'organisation responsable qui présente une proposition en ce qui concerne la signature de l'accord de financement, la réception et la gestion des fonds, la coordination des parties au projet et des activités du projet ainsi que la communication avec le CCF au sujet de l'avancement du projet au nom de tous les partenaires. L'organisation responsable doit être une entité canadienne. Toutes les organisations participantes doivent être admissibles en vertu des critères mentionnés ci-dessus.

Les organisations ne peuvent se présenter comme organisation responsable que pour une seule proposition, mais peuvent participer à plus d'une proposition.

## Évaluation et mise en commun des connaissances

---

Le Centre des Compétences futures s'engage à produire des données probantes sur ce qui fonctionne en matière de développement des compétences. En vertu de cet engagement, le CCF exige que tous les projets financés participent aux activités d'évaluation menées et financées par le CCF.

L'équipe d'évaluation du CCF cocréera l'approche et les outils d'évaluation avec les promoteurs de projets. Le CCF jumellera les projets à un évaluateur qualifié indépendant en fonction des besoins du projet et des compétences de l'évaluateur. Les promoteurs de projets n'ont pas besoin d'avoir un évaluateur. L'équipe d'évaluation du CCF communiquera avec les promoteurs retenus dans les 60 jours suivant l'annonce de la décision de financement afin de commencer à co-concevoir une approche d'évaluation.

Tous les outils et approches d'évaluation seront conçus pour assurer leur intérêt, leur pertinence et leur utilité. Les évaluations seront conçues en misant sur le renforcement des capacités du promoteur en matière d'évaluation et de pensée évaluative afin d'améliorer son rendement.

Une optique d'analyse comparative entre les sexes et d'analyse de la diversité sera intégrée dans l'approche d'évaluation, respectant l'approche « rien sur nous sans nous » qui s'assure que les évaluations sont éclairées par et sont en harmonie avec les besoins des divers groupes qui sont touchés par les projets d'innovation.

Le CCF évalue un ensemble de résultats partagés ainsi que les caractéristiques sociodémographiques du participant pour tous les projets. Cet ensemble de mesures de base a été élaboré en collaboration avec nos partenaires et a été orienté par l'évaluation des cadres de résultats liés à l'emploi et aux approches d'évaluation, tant au Canada qu'à l'international. Le cadre des résultats partagés permettra au Centre des Compétences futures d'évaluer et de comparer le rendement des projets de façon individuelle, de groupes de projets en fonction du type, du secteur ou de la population cible et d'estimer l'impact collectif de tous les projets financés.



Le Centre des Compétences futures s'engage également à partager les résultats de ses projets auprès d'un vaste public pour améliorer l'utilisation des données probantes dans l'écosystème de développement des compétences. Le CCF travaillera avec les promoteurs de projets retenus pour mettre en œuvre des activités efficaces de transmission des connaissances afin de diffuser les conclusions importantes et les leçons retenues.

Pour satisfaire aux exigences d'attribution du financement, les bénéficiaires doivent accepter de rendre publiquement accessibles tous les renseignements relatifs à la recherche (rapports, évaluations et produits finis) créés, produits ou découlant autrement de toutes les activités du projet financées par le Centre des Compétences futures en utilisant autant de canaux nécessaires pour soutenir et faciliter pleinement les buts et objectifs du CCF. Les bénéficiaires doivent faire des efforts raisonnables pour mettre à la disposition des Canadiens et Canadiennes toute propriété intellectuelle découlant des activités financées par le CCF.

En plus de travailler avec le Centre des Compétences futures pour appuyer les activités d'évaluation et de partage des connaissances, les promoteurs de projets retenus seront également tenus de participer aux événements et activités collaboratifs afin de soutenir l'apprentissage partagé, la mise en commun des connaissances et la mise sur pied d'une communauté d'expertise entre les projets appuyés par le CCF.

En soumettant une proposition, vous vous engagez à participer aux activités d'évaluation et de partage des connaissances et de travailler de façon ouverte et transparente sur des activités de production de données probantes en collaboration avec le CCF.

## Énoncé de politique des trois conseils

---

L'[Énoncé de politique des trois conseils](#) (EPTC 2) est un énoncé de politique du gouvernement du Canada qui établit les normes éthiques de la recherche menée avec les êtres humains. Tous les projets financés doivent respecter les lignes directrices établies dans l'EPTC 2 et doivent être approuvés par un comité d'éthique sur la recherche compétent si ces lignes directrices l'exigent. Le CCF collaborera avec l'évaluateur du projet et le promoteur du projet afin de préparer les soumissions au conseil d'éthique afin de confirmer leur respect des lignes directrices, selon ce qui lui semble approprié.

### Diligence raisonnable

---

Le Centre des Compétences futures se réserve le droit de faire preuve de diligence raisonnable en ce qui concerne les projets invités à soumettre une proposition complète aux phases 2 et 3.

La diligence raisonnable peut comprendre un examen de la situation financière et des sources de financement de l'organisation responsable, de l'équipe de gestion du projet, des plans opérationnels et des ressources existantes. Le CCF procédera également à la vérification des références et communiquera avec les gouvernements des provinces et des territoires où se dérouleront les activités afin de leur fournir la liste des projets finalistes pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins locaux et complètent les initiatives existantes.

Il relève de tout bénéficiaire potentiel des fonds du CCF au Québec de déterminer s'il est assujéti à la [Loi sur le ministère du Conseil exécutif \(M-30\)](#). Toute entité assujétiée à ladite loi est responsable d'obtenir les autorisations nécessaires avant la conclusion de l'entente. Le CCF se conformera à ce que le bénéficiaire aura déterminé, qu'il soit assujéti à la Loi M-30 ou non et allouera un délai raisonnable aux soumissionnaires du Québec pour leur permettre d'obtenir l'autorisation nécessaire du gouvernement du Québec, le cas échéant.

Le CCF travaillera avec les promoteurs de projets retenus pour établir les accords relatifs aux projets. À titre d'organisme hôte du Centre des Compétences futures, l'Université Ryerson conclura toutes les ententes de projet.

## Confidentialité

---

Hébergé à l'Université Ryerson, le Centre des Compétences futures est soumis à la Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP). La Loi accorde à tout un chacun un droit d'accès aux renseignements qui sont sous la garde ou le contrôle de l'Université Ryerson, dans les limites de certaines exceptions. L'article 17 de la Loi comporte une exception pour les renseignements de tiers qui révèlent des secrets commerciaux ou des renseignements scientifiques, commerciaux, techniques, financiers ou portant sur les relations de travail communiqués en toute confidentialité et dont la divulgation pourrait causer du tort.

Tout secret commercial ou tout renseignement de nature scientifique, commerciale, technique, financière ou portant sur les relations de travail communiqué en toute confidentialité au Centre des Compétences futures doit être clairement identifié comme tel. Le CCF avisera la partie concernée avant d'autoriser l'accès à un dossier qui pourrait contenir les renseignements indiqués à l'article 17 pour que la partie concernée présente ses arguments au CCF au sujet de la divulgation en vertu de la LAIPVP.

Le Centre des Compétences futures – Future Skills Centre est financé par le programme [Compétences futures du gouvernement du Canada](#).

Canada 